

D E C R E T N° 75 / 477 DU 29 OCTOBRE 1975

fixant les indemnités de fonction allouées
à certains personnels en service à l'Assem-
blée Nationale Populaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 23 Juin 1973 ;

Vu la Loi 92/75 du 7 Août 1975 modifiant l'article 70 du
Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale Populaire adopté par
la Loi 2/73 du 21 Novembre 1973 ;

Vu le Décret 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la Composi-
tion du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

Vu les Décrets 75/136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143,
144, 145 du 20 Mars 1975 et 75/150 du 24 Mars 1975 fixant les
indemnités de fonction allouées aux cadres et certains personnels
assumant certaines responsabilités à divers niveau ;

Sur proposition du Bureau de l'Assemblée Nationale Popu-
laire :

 D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Il est alloué à certains personnels en service à
l'Assemblée Nationale Populaire assumant les fonctions ci-dessous
définies une indemnité mensuelle de fonction fixée comme suit :

- | | |
|---|------------|
| 1°- Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée
Nationale Populaire | 30.000 Frs |
| 2°- Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale Populai-
re | 25.000 Frs |
| 3°- Conseiller (Directeur de Service) | 20.000 Frs |
| 4°- Attachés..... | 18.000 Frs |
| 5°- Chargé de Mission | 18.000 Frs |
| 6°- Chef de Protocole | 15.000 Frs |
| 7°- Chef du Protocole Adjoint | 10.000 Frs |
| 8°- Secrétaire Particulier | 13.000 Frs |

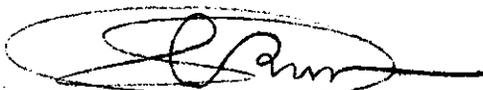
9°-	Gardesdu Corps du Président et des Membres du Bureau	10.000 Frs
10°-	Chauffeurs du Président et des Mem- bres du Bureau	8.000 Frs.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter du 1er Janvier 1975 pour les Agents en poste avant cette date et à compter de la date de prise de service pour le reste sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Fait à Brazzaville, le 29 OCTOBRE 1975

Le Ministre des Finances



Saturnin O K A B E .-



Henri L O P E S .-